

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 074-247400112-20210622-D_2021_77-DE

2021-77 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF A CRUSEILLES - LOTS N°3, 4, 11 ET 12



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} Vice-Présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF A CRUSEILLES - LOTS N°3, 4, 11 ET 12

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

26 JUN 2021
ID : 074-247400112-20210622-D_2021_77-DE

2021-77 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - LOTS N°3, 4, 11 ET 12

MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - LOTS N° 3, 4, 11 ET 12

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que des modifications du programme de travaux sont intervenues à la demande du bureau de contrôle technique et du coordonnateur Système de sécurité incendie (SSI) par rapport aux règles de sécurité contre l'incendie. De même, des travaux supplémentaires mineurs ont été nécessaires pour la recherche de fuites d'eau.

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 4 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 7 912,94 € HT (9 495,53 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°3 Démolition - Gros œuvre : ALLEGRO S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : 1 145 € HT, soit une augmentation cumulée avec les précédentes modifications de 2,12 % du montant initial du lot ;
- Lot n°4 Charpente - Couverture - Bardage : S.A.S. LP CHARPENTE. Montant des travaux supplémentaires : 3 275,10 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de 1,13 % du montant initial du lot ;
- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE. Montant des travaux supplémentaires : 3 140 € HT, soit une augmentation cumulée avec les précédentes modifications de 4,31 % du montant initial du lot ;
- Lot n°12 Cloisons - doublages : S.A.S. PONCET CONFORT DECOR. Montant des travaux supplémentaires : 352,84 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de 7,40 % du montant initial du lot.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs de chaque lot sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

24 JUN 2021 SLOW
ID : 074-247400112-20210624D_2021_77-DE

2021-77 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF À CRUSEILLES - LOTS N°3,
4, 11 ET 12

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
entendu l'exposé de la 1^{ère} Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ AUTORISE :

- Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
 - Lot n°3 Démolition - Gros œuvre pour un montant supplémentaire de 1 145 € HT
 - Lot n°4 Charpente - Couverture - Bardage pour un montant supplémentaire de 3 275,10 € HT
 - Lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 3 140 € HT
 - Lot n°12 Cloisons - doublages pour un montant supplémentaire de 352,84 € HT

Acte certifié exécutoire le : 24 JUN 2021
1^{ère} vice-présidente
Sylvie MERMILLOD





MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 4 Charpente - Couverture - Bardage

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S S.A.S. LP CHARPENTE (mandataire)
1783, Route de l'Arny
74350 ALLONZIER LA CAILLE
accueil@lpcharpente.com
N° SIRET : 489 320 747 00020

Montant initial du marché public :
290 000 € HT, soit 348 000 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant de transfert de marché	1	12/09/2019	290 000 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à des demandes du bureau de contrôle technique afin d'éviter un risque de pincement à cet endroit sans cette prestation.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de pose de plancher en panneaux CTBH d'épaisseur 22 mm afin de doubler l'épaisseur d'une partie du sol de la bibliothèque et de permettre la disposition souhaitée des meubles pour le bon fonctionnement des lieux.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 275,10 € HT, soit 3 930,12 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 1,13 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **293 275,10 € HT, soit 351 930,12 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 12 Cloisons - doublages

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S. PONCET CONFORT DECOR
5, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
Chatillon en Michaille
01200 VALSERHÔNE
contact@poncetconfortdecor.fr
N° SIRET :309 904 092 000 41

Montant initial du marché public :
86 000 € HT, soit 103 200 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/06/2021	92 008,74 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à une demande du bureau de contrôle technique pour permettre le respect des règles de sécurité contre l'incendie.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires portant sur un caisson coupe-feu 1 heure en protection du câble ENEDIS qui passe dans le local lectures enfants de la bibliothèque.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **352,84 € HT, soit 423,41 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 7,40 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **92 361,58 € HT, soit 110 833,90 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 3 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
@ : menuisierambosson@orange.fr
N° SIRET :797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/03/2021	197 234 € HT
Avenant	2	01/06/2021	198 414 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à des demandes du coordonnateur SSI et à des modifications du programme de travaux.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires ci-après :

- Blocs portes pour une séparation de l'école et du chantier au regard des règles de sécurité contre l'incendie.
- Oculus dans la porte du bureau de la bibliothèque.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 140 € HT, soit 3 768 € TTC.**

La présente modification cumulée aux modifications n°1 et 2 représente donc une augmentation de 4,31 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **201 554 € HT, soit 241 864,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 6 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 3 Démolition - Gros œuvre

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

ALLEGRO S.A.S
11, chemin du Génie
Annecy-le-vieux
74940 ANNECY
@ : contact@allegro-btp.com
SIRET : 384 411 633 00025

Montant initial du marché public :
770 201,82 € HT, soit 924 242,18 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	25/06/2020	773 221,82 € HT
Avenant	2	10/08/2020	782 224,82 € HT
Avenant	3	12/11/2020	785 404,42 € HT
Avenant	4	05/01/2021	797 427,42 € HT
Avenant	5	29/01/2021	785 404,42 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexes des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **1 145 € HT, soit 1 374 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 2,12 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **786 549,42 € HT, soit 943 859,30 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le